



Postulat - 24_POS_14 - Nicolas Suter et consorts au nom PLR, UDC, VL - Utiliser le potentiel du numérique pour rendre l'État plus efficient

Texte déposé :

La transformation numérique de notre canton et de son administration est essentielle à plusieurs égards. Il y va non seulement de la compétitivité de notre place économique, mais également d'une meilleure accessibilité des prestations de l'administration pour toutes et tous, c'est d'ailleurs ce que mettait en avant le postulat Weidmann Yenny déposé en janvier 2022 et renvoyé au Conseil d'État le 20 mars 2023. La numérisation de l'administration peut également améliorer les procédures internes permettant aux collaborateurs de l'État de mieux allouer les ressources à leur disposition et de se concentrer sur leur mission au service du bon fonctionnement de l'État. Une transformation numérique de l'administration réussie pourrait se résumer en deux mots : efficacité et qualité.

Efficacité : l'administration cantonale doit, comme chaque organisation, améliorer son efficacité, c'est-à-dire utiliser moins de ressources pour obtenir un résultat équivalent, c'est une condition sine qua non à la poursuite des nombreuses tâches et au développement de nouvelles prestations dans un environnement aux ressources limitées.

Qualité, afin de permettre aux collaborateurs de l'État de répondre en temps et en pertinence aux attentes légitimes de leurs parties prenantes, qu'il s'agisse de citoyennes ou citoyens, d'entreprises ou de communes. Les outils numériques facilitent la gestion d'une organisation de la taille et de la complexité de l'État.

La Confédération s'est dotée d'une « Stratégie Numérique Suisse 2023 [\[1\]](#) » qui a pour vision : « **La Suisse applique systématiquement le principe « numérique d'abord » (digital first)[\[2\]](#) au bénéfice de la population. Elle tire parti de la transformation numérique afin que tous en profitent durablement. La Suisse se classe parmi les pays européens les plus compétitifs et innovants sur le plan numérique.** » Cette stratégie se décline en 5 domaines, notamment les *services numériques des autorités*. Si ce programme est contraignant pour l'administration fédérale seulement, il se veut incitatif pour les autres autorités. Dans le dernier rapport de suivi, on y découvre que la Suisse est en retard par rapport à L'EU en matière de Services numériques des autorités.

Le Conseil d'État vaudois a publié en novembre 2018 sa stratégie numérique et il a inscrit dans son programme de législature 2022-2027, à la mesure 3.16 - *la Transition numérique de l'administration*. Cette mesure poursuit plusieurs objectifs : une transition numérique répondant aux standards environnementaux actuels, moderniser la communication de l'État et également simplifier et faciliter l'accès aux services en ligne pour les citoyennes et le citoyens, entreprises et communes. Si l'on en croit le communiqué du Conseil d'État daté du 3 mars 2024, des avancées semblent être réalisées sur l'objectif environnemental. L'objet de ce postulat concerne la transition numérique de l'administration et ses effets sur son fonctionnement (efficacité) et ses relations avec toutes les parties prenantes (qualité).

On peut penser au succès rencontré par l'application VaudTax, dont l'utilisation s'est généralisée et rend possible une simplification de la procédure de taxation tout en rationalisant les services de l'État.

Par ce postulat, nous avons l'avantage de demander au Conseil d'État de présenter un rapport au Grand Conseil sur la transition numérique de l'administration cantonale et notamment :

- En ce qui concerne le positionnement de notre Canton par rapport à la Stratégie Numérique Suisse 2023 ;
- La transition numérique comme vecteur d'efficacité du fonctionnement de l'administration, à savoir : procédures simplifiées, délais réduits et gains de productivité permettant la réaffectation d'EPT
- A l'exemple de VaudTax, qui a permis des gains d'efficacité et une amélioration significative de « l'expérience client », quels sont les prochains processus clés de l'administration qui pourraient être numérisés ;
- L'élaboration d'un calendrier des mesures concrètes envisagées, de leurs objectifs en termes d'efficacité et d'amélioration de la qualité des processus internes et/ou externes.

[1] <https://digital.swiss/fr/strategie/strategie-suisse-numerique.html#download>

[2] Le principe digital first donne la priorité aux solutions numériques chaque fois que cela est possible et pertinent, tout en conservant des solutions non numériques si nécessaire. Il se distingue du principe digital only, en vertu duquel tout est numérisé.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Anne-Lise Rime (PLR)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Carole Dubois (PLR)
5. Cédric Weissert (UDC)

6. Charles Monod (PLR)
7. Cloé Pointet (V'L)
8. David Vogel (V'L)
9. Denis Dumartheray (UDC)
10. Elodie Golaz Grilli (PLR)
11. Florence Gross (PLR)
12. Georges Zünd (PLR)
13. Gérard Mojon (PLR)
14. Guy Gaudard (PLR)
15. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-Franco Paillard (PLR)
18. Jean-François Cachin (PLR)
19. Jean-Marc Udriot (PLR)
20. Jerome De Benedictis (V'L)
21. Josephine Byrne Garelli (PLR)
22. Laurence Bassin (PLR)
23. Loïc Bardet (PLR)
24. Marc Morandi (PLR)
25. Maurice Gay (PLR)
26. Michael Demont (UDC)
27. Michael Wyssa (PLR)
28. Nicole Rapin (PLR)
29. Olivier Petermann (PLR)
30. Philippe Germain (PLR)
31. Thierry Schneiter (PLR)
32. Yann Glayre (UDC)